





un liboires d'argent, plus un soldat duquel on se  
 sert quant on frappe le sac saint sacrement dont le  
 cristal est toujours et de croissant no doré, une croix  
 de bois pour l'autel, quatre candeliers de bois  
 et deux de bois doré, une lampe de bois, un vidua  
 mesurois avec sa navire et luillies de bois pour grand  
 croix de cuivre pour les pouttiours, une autre croix en  
 bois pour les marte, un petit arain pour l'au l'ouille  
 et un autre d'argent, une petite croix pour servir quand on  
 porte le saint sacrement aux malades

En le mesme jour des deux heures après midi au lieu  
 encore visité l'hospital



Dans l'endroit attendue que messire Gaspard  
 de Villeneuve Parisien & nostre Eglise cathédrale par devant  
 au plus lieu de villeneuve <sup>ou sejour</sup> messire Francois Guerin vicair  
 précédant, et la courbe dudit lieu nous fut présentée. satisfait  
 aux réparations et ornemens ordonnées par nostre seigneur de  
 vobis de septième de l'année mil six cent septante deux  
 auant ordonné qu'il y sera satisfait dans trois mois  
 pour ce qui est a faire des ornemens et réparations qui



solennité comme sous pasquier noel Toussaint &  
 plus que l'abbé de Camille ou de violet & de de  
 Camille violet & une de Camille rouge de même  
 étoile avec deux étoiles & manigues de trois ordres  
 deux passeras de soir commuable avec deux voiles de  
 gros tafetas pour l'abbé plus l'abbé fait & parilloz  
 violet pour couvrir le tabernacle pour le saint trais  
 de l'abbé & de ces deux pour le service des morts le  
 long de l'abbé, les deux de Camille ou de violet de  
 passeras de frange de soir commuable, une étoile  
 de tafetas blanc pour servir quand on porte le saint  
 sacrement aux processions; comme aussi l'abbé fait  
 une couronne de purification, six lavabos, six  
 effusoirs, & encore une nappe longue pour la  
 communion, le croissant de soleil ~~qui~~ qui tient la  
 sainte hostie l'abbé doré & l'abbé violet avec soleil &  
 cristail à la place de celui qui est rouge, l'abbé  
 pour servir dans l'abbé pour servir quand on porte  
 le saint sacrement aux malades, & deux petits coques  
 pour l'abbé, l'abbé aussi fait une fontaine  
 d'eau à mettre dans la sacristie pour l'abbé les  
 mains du prêtre avant la messe, & l'abbé l'abbé  
 paroit le homme de pourvue de l'abbé nécessaire  
 pour le chant ordonnons qu'il l'abbé de l'abbé &  
 autigeons, & graduel, & de l'abbé de l'abbé  
 pour l'abbé & de l'abbé de l'abbé de l'abbé  
 fait de l'abbé de l'abbé de l'abbé de l'abbé





Leurs Coustumes et usages parés qui de droit  
 et de coutume et de l'air de coutume a nosse  
 plus ordie et quibus passent d'une commune sans  
 qu'on les Coustumes nous offendoit au p. vicair  
 et autres presens et c. l. b. La messe aux autres  
 des Coustumes et le soy les p. vicair et d'obissance  
 chargons de plus vicair de l'air de coutume  
 nos Statuts Synodaux concernant la doctrine  
 et usages de l'air de coutume

Deliberé a Villeneuve dans le Cour de la Ville, le  
 le <sup>Trise</sup> ~~Trise~~ novembre de l'année mille six cent  
 soixante dix sept J.M. E. de Vill.

Publié La sup. par moi J.M. E. de Vill. a  
 l'usage de l'air de coutume de Villeneuve  
 lequel a dit et approuvé que n'apportant point de  
 préjudice quand à l'égard de l'air de coutume fait  
 que d'après a son chef office qu'il n'a rien fait  
 de contraire et partant l'air de coutume de  
 l'air de coutume de Villeneuve et promettre de le faire  
 de l'air de coutume de Villeneuve de l'air de coutume de  
 droit et a l'air de coutume de Villeneuve sur qui de  
 l'air de coutume de Villeneuve de l'air de coutume de  
 lequel ont dit et advertiront leur Conseil a Villeneuve  
 le trois novembre mil six cent soixante dix sept  
J.M. E. de Vill. Cappon Lieu de Juge

Visite du lieu de Cagno

Monsieur Louis de Thomassin par la grace de  
Dieu et du saint siege apostolique Evêque et Sireignus  
et ancien Coadjuteur du Roy et toute les Capitales  
siennes faisance que le jour qui ~~est~~ quatorze jours du  
mois de novembre uel les lieux sont au fait  
jour de saint dimanche a environ deux heures  
visite de La paroisse du lieu de Villeneuve nous  
faisons partir des lieux les jour quatorze uoient  
sur les neuf heures de matin pour aller faire  
notre visite dans La paroisse du p'tit lieu de Cagno  
y donner le sacrement de Confirmation et pour nous  
avoir besoin de necessiter de la paroisse des Compagnie  
de messes. Autant de messes propres nosse annuities  
me Jacques de Guigney nosse guesse et autres de nosse  
p'tite et arrivés au lieu de Cagno sur les dix a  
onze heures de matin nous aurions priés pour nosse  
Logis La maison Claustral de la quelle y aurions  
esté conduits par Messie Claret et Flore de La maison  
de Cagno priés qui estot venue a nosse rencontre  
jusqu'à La porte de Compagnie de prestres <sup>Couvent</sup> ~~de Cagno~~  
et principale du lieu; et après nous y est  
appoyé nous prîmes place de s'asseoir nous fîmes  
transporter dans La paroisse du lieu de Cagno  
nosse Messes et Calvaire de Compagnie de nosse  
annuities qu'il y a d'autres de nosse p'tite, et arrivés  
au lieu de Cagno de la porte de la paroisse nous y  
aurions donné les sacrements de Cagno de par



Salutes salut d'otage acompagne de nuyt. Paroisse  
 prespo for. Secundaire nuyt de la surpolt de  
 fidus Congue et d'une grande multitude de peuple  
 Lequel fides prieres appoy nous avons donne la  
 Croix a baises donne de l'huile, puis l'apostrophe de  
 bon courage et fait tout les autres ceremonies  
 prescrites par le rituel et pontifical Romain et  
 avons ensuite benedict le jeune sacrodoce et  
 pontife et l'ecuyer tresor pousse devant et ceant  
 dans la paroisse juius des et Congue et plus  
 apres du lieu et arrivés au maistre avec apres  
 avons salua de nos saint sacrodoce fait nostre priere  
 et oraison devant donne la benediction au peuple  
 visite de nos saint sacrodoce que nous avons benedict  
 despois dans de tabernacle et dans de liboie d'argues  
 fait l'absolution grande pour les morts visis les four  
 baptismaux, les autres de nuyt dans de saint Joaquin  
 saint Joseph et saint Sebastien, et le fait nous nous  
 visis d'Henry dans la maison d'austral

Et de même jour au les deux heures apres midi  
 nous l'ecuyer d'abandonnant transporté dans la paroisse  
 et compagnie que d'effeur au arrivés devant d'effeur  
 devant de nos salutes pontificaux, et apres avoir  
 dit les prieres et oraisons accoustumées, nous arrivés  
 dans le sacrodoce de confirmation, fait aux quoy  
 quoy filles et que nous avons trouvés separés de la  
 maison dignes. A l'ecuyer

Et le fait nous arrivés visite de nuyt

ordinaire de Lad'eglise que nous avons trouue  
conuient a ceux qui s'inscrivent

ordinaire

procur. a reg Casulle de Camolet noir garny d'uy  
passeray de soye blanc et noir sur festole et manipule  
d'uy vne avec sur voile de tafetas noir, viz Casulle de  
ligature blanche et noir avec d'uy vne avec sur festole et  
manipule garny d'uy passeray de soye avec sur voile de  
taffetas noir, avec de Camolet garny d'uy garny d'uy  
passeray de soye blanc festole et manipule et sur voile de  
taffetas noir, viz de ligature blanc et rouge a fleurs  
festole et manipule garny d'uy passeray de soye, avec sur  
voile diuidue d'uy vne, avec de d'uy blanc festole  
et manipule garny d'uy passeray blanc avec sur voile de  
gaze raye d'uy vne, avec Casulle de brocarr blanc  
festole et manipule de mesme festole et sur voile de  
Catechouze a fleurs blanc et blanc, avec de ligature a  
fleurs a fonds violet festole et manipule et sur voile  
diuidue vne, avec de ligature a fleurs blanc et rouge  
d'uy vne, sur festole et manipule de vne et d'indienne  
et sur voile diuidue, vne avec Casulle de Camolet  
blanc avec d'uy dalmatiquy de mesme festole et  
et manipule noir garny d'uy passeray de soye blanc et  
rouge et sur voile de mesme festole, avec Casulle de tafetas  
rouge d'uy vne festole et manipule avec d'uy passeray de  
soye blanc et rouge, et sur voile tafetas rouge, vne avec  
de tabis rouge sur festole et manipule avec d'uy passeray  
de soye blanc et rouge, hupaille d'uy dalmatiquy de mesme  
festole et sur voile de tafetas rouge, vne Casulle de  
Camolet noir d'uy vne garny d'uy passeray et frange de



de Courbaue & par mesme l'entaid Chapelain de  
La fador fait par le sieur de saint vincens  
et celle de nostre dame de nous l'annul lesquelles  
Chapelles et nous auoir trouuee recublee de tous  
les ornemens necessaires pour la celebraz de  
La sainte Messe et service divin y ayant en l'un  
Calice et une Lour pataine d'argent a l'autre  
La coupe et la pataine n'estant point donnee que  
au Calice de la Chapelle de nostre dame de nous l'annul  
various renouu et si la Chapelle est peritue  
Blanc sur Lieu

Et mesme l'ordonnance par laquelle nous l'annul  
l'entaid de dignite de nous l'annul fait par le  
septant quatre l'ordonnance de l'ordonnance de service  
et l'establissement des copies et ordonnance par l'ordonnance  
auoir ordonne qu'il y a de l'ordonnance et sous les copies  
de la forme et l'ordonnance et pour lequel regard  
des ordonnances aussi ordonne par l'ordonnance. Attendu  
que le sieur prieur et l'ordonnance ont l'ordonnance  
satisfait auoir ordonne et y satisfait dans  
trois mois et de quel sorte a faire qui l'ordonnance l'ordonnance  
de l'ordonnance de l'ordonnance a faire une copie de l'ordonnance  
non garnie sur balon et l'ordonnance de l'ordonnance



Blancs commuables; plus une coupe de  
 Camille Blanc avec un galon et frange de soie  
 aboutissant avec deux salmatiques qui y sont en  
 moque étoffe, un casuble violet camille la fistole  
 et manipule; à faire deux la coupe des laines  
 et ordons et des gatains et deors; Changé de liboires  
 pour un plus grand tout la coupe sera dorée  
 ordons, faire une piscine d'est de l'autre, et du côté de la  
 Commu. à faire l'accomode la Croix d'argent, l'autre à  
 pourmoiant aux autres necessités presants de l'ad-  
 paroisit avec ordons que l'ad. p. priens sera encore  
 pour un pavillon de camille violet pour Camille le  
 tabernacle au st. sacre de l'archev. sera doré le  
 Croissant du soleil, sera doré deux d'arbes avec  
 deux autres, et l'ordon, une doré de purification  
 autans de l'archev. et de l'archev. et de l'archev. blanc  
 et doré, ~~une~~ une coupe pour la Commu. et  
 sera une un parmoiant de l'archev. et de l'archev. et de l'archev.  
 Colours, acceptuarez faul pour l'ordon quand on port  
 le saint sacre. aux malades presants le manant  
 l'ordon, l'ordon l'ordon l'ordon et manipule du casuble  
 et de l'archev. et de l'archev. et de l'archev. et de l'archev.  
 et de l'archev. et de l'archev. et de l'archev. et de l'archev.  
 avec de moque étoffe; l'ordon et plus aux l'ordon  
 de l'archev. et de l'archev. et de l'archev. et de l'archev.  
 l'ordon, et de l'archev. et de l'archev. et de l'archev. l'ordon  
 l'ordon, parmoiant l'ordon. p. priens de l'ordon, appelle  
 l'ordon et de l'archev. et de l'archev. et de l'archev. et de l'archev.  
 l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon  
 l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon  
 de l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon l'ordon





Le feu signeur marquis de Courbous et de l'Écluse  
 nostre dame de mont l'arruel fondé par le pape  
 de saint vincent de nous ordonne que celle de  
 nostre dame de mont l'arruel soit y sera pour un  
 deux voite de castes nois, une bouue blanche et  
 noire pour servir a deux usages, deux lampes de  
 Stos et que la bible de l'Église soit de l'Église  
 sera donné par le ordonne et la pataine de de voir  
 et le dave moy moy, et de celle de nostre dame  
 de protection, il y sera pour un deux petit gardien  
 affis de pouvoir être les ouvrages pour qu'ils  
 ne se gachent et le dave le feu signeur de moy  
 moy

Donné a Caigue le seize novembre de l'année  
 mille six cent soixante dix sept

*[Signature]* D. D. N. M. M.

publié la types de par moi que l'on a  
 je prieux qui n'arrive dit et d'ave s'il l'oupsie partant  
 a M. Saffard sera que le premier l'oupsie que a  
 dit de aduotira son l'oupsie a laque de serz  
 nouués qui il se les septant sept

Cherres prieux  
*[Signature]*  
 Desquies *[Signature]*

12  
Visite du lieu de La Sauer

Monsieur Louis de Thomastig par la grace  
de Dieu et du saint Esprit apliqué Evêque et Seigneur de  
vostre ville de Roy et tous les Conseils de France  
faisant que de Bourdeaux Seigneur de May et  
nombreux provinces annuellement par le Roy septant sept  
après avoir accepté nostre visite de la paroisse  
du lieu de Caigne nous s'en aller par le lieu  
sur les dix heures de matin pour aller au lieu de  
La Sauer faire nostre visite de la paroisse dudit lieu  
et donner le sacrement de Confirmation et pour ce faire  
nous sommes allés de la paroisse de la Compagnie de  
Messieurs Antoine Hugot par le chemin de la paroisse de  
Jacques de Guignat nostre Curé et autres et nostre  
frère et attendu les grandes pluies et le débordement de  
La Rivière de La Cagne qui auroit tout leau auroit  
passé par dessus le pont nous aurions pu passer par  
ce chemin a autre être obligé de prendre le chemin de  
vostre passant par le quartier de Valgland et au pont  
dicit de la Rivière qui est plus long au double que  
celui de Caigne de St. Laurent, a autre être toujours la  
pluie sur le dos et puis le lieu de Caigne jusqu'à  
au lieu de La Sauer et est danger de nostre procession  
a cause de la grande impetuosité de leau et, estant  
arrivés au lieu de La Sauer sur le lieu d'une



rouge et blanc, autres Chapelles de Ligatures violettes et  
Jaune estole et manipule violet, avec Chapelle blanc et  
rouge estole pour et fil pour estole et manipule violet,  
autres blancs et jaunes estole et manipule pour manipule  
et Judicium Laquelle nous avons introduit, six Chapelles  
noires et jaunes font violet, avec l'introduit estole et  
manipule, une Chapelle estole fil et Laine blanc rouge  
et blanc et la part de par, six autres d'autre d'usage  
estole, autres d'autre d'autre en ligatures blanc et rouge  
autres d'autre d'autre jaunes violet et autres de jaunes violet  
six par un de Laine fil et Laine blanc et rouge pour  
estole violet et blanc jaunes pour les baptêmes, six d'autre  
Coutume blanc pour Couron de tabeau de Laine, quatre  
voiles de Laine, six violet, six rouge, six violet et Laine  
noir, deux Couron pour rouge et Laine violet et Laine  
Coutume blanc et rouge

Presuit de Linge

provenir. Trois autres et trois Couron blancs pour estole et  
deux que nous avons introduit Laine Couron estole pour Couron  
et Laine d'usage et rapier, trois autres blancs deux  
deux violet et Laine d'usage et rapier que nous avons  
introduit, six autres pour Laine, une autre pour la  
Communion, et Laine grossière, quatre Couron pour Laine  
y d'usage que nous avons introduit, cinq Laine et Laine  
violet pour Laine y d'usage que nous avons introduit, deux  
purificateurs et Laine violet, une seule pour Laine pour  
Laine

M.ubles et argentins

six Calice avec une patine d'argent six soliel d'argent

dont le croissant n'est pas doré, ny petit Ciboire  
 d'argent dont le couvercle tient et est fort incoumode  
 une petite boîte d'argent a deux pour le saint  
 viatique aux pauvres de la même paroisse qui n'est point  
 doré et dedans deux Chauderoies deux une petite  
 Croix de Litoz pour l'autel, une grande Croix de Litoz  
 pour les processions, ny aucun autre meuble  
 une petite cloche rouge

### Liures -

deux livres dont il y en a un de, ny cahier pour  
 les morts, ny titule des benefices, ny liure de  
 ordonnances synodales du diocèse, ny lauz et une  
 Evangile de saint Maty,

en outre la visite des sups ordonnances Liure de  
 argentaria et liure de l'ancien Livre de nos  
 prières retiré dans la maison d'australie de  
 arrivés avec eux après que L. D. homme qui  
 mess. L'appart de ville de nos sacristain et nostre  
 Eglise et economus du chapitre avait meublé les  
 de nos retournés avec leurs sacs avoir laissé par  
 vuy et viande pour nostre subsistance et de ceux de  
 nostre suite; foiz et avoir pour nos L'ancien ayant  
 dict sur son départ au f. vicain et a nostre Eglise qu'il  
 n'avoit de ordre que de sacristain et economus que de  
 nous par approuver pour nostre disner sans fruct.  
 que de nos L'ancien de nos, quoy lui avait donné et  
 L'ancien il y avait une de de L'ancien qui estoit de L'ancien  
 et de L'ancien pour de L'ancien et d'une ou deux  
 de L'ancien pour le saint; et de L'ancien a nostre

disant ay un nous aurroit s'ouy que d'uns p'eres de  
Babil, une petite epaule de mouton et une t'urbin de soy  
cuit a la poile, et au fruit de un douz pain de Castagne,  
d'ay ay plat avec ay peu de sucre deffus traupane, d'ay de  
vuy que nous auoy en l'vne de ay mangre, le pain estant  
fillement bis et uel p'epi et le vuy si mauvais que nous  
ne sauroy plus mangre ny boire le mauvais vuy; le  
f. vicain ayant en la boubi de nous donner de soy  
pain et de sa joy pour nostre table; le mauvais  
traitement mispris et refus d'uel economie d'auoy vouloir  
pouruoy pour nostre subsistance a offe cause que nous  
auroy ordonne auo quoy. araud vicain de faire le  
pain pour nostre subsistance et une de nostre suite  
pendant le temps que nous seroyons audict lieu  
de la gaud pour acquerir nostre vuy, lesquel pain  
et d'epou nous seroyons pour de pouuoy d'uaud  
soy se remboursent. Courte d'uel economie comme estant le  
fil obligé et t'ure a face d'el pain; le que led f. vic  
auroit fait offe de face sans soy remboursent. Courte d'el  
economie suivant nostre face; nous ayant ay suite fait  
preparer le souper

Et de l'indomain dix septiesme d'uel mois de novembre  
nous, nousque nous seroyons transportz sur des  
luis fleurs de matiz, d'auo l'ad paroisse ou tout le  
peuple d'uel lieu estoit assisble et ayent auoy  
Q. l. b. m. La sainte messe pour le vuy et recey  
de nos habits pontificaux, ainsi le fuy saint

l'aveu de l'autre que nous devons nous reposer  
 dans le tabernacle et dans un libaire d'argent, et  
 nous apprenons de nous le sacrement de confession fait  
 aux Caroux quatre filles que nous avons trouvées  
 capables de le recevoir dignement. Hier nous l'eûmes fait  
 apprenant aussi sur les occasions extraordinaires et  
 donne la benediction au peuple curieux visité  
 les jours baptismaux, l'autre nostre dans du saint  
 Joseph et fait l'absolution générale pour les morts  
 apprenant quoy nous nous devions attendre dans la  
 maison Australe

Le dimanche jour après le dîner de Curioy une  
 lettre apprit vint de l'archevêque de Paris à nous par  
 Talabouire, et François Garbier Consul de la ville  
 de la Comté dudit lieu et La Saub <sup>accompagné</sup> de nous  
 Laugier Leu n<sup>e</sup>. et son fils et des plus principaux du  
 lieu qui nous auroient dit et représenté que l'église  
 paroissiale dudit lieu se devoit entièrement dépouiller  
 d'ornemens et de linge pour le service divin avec la  
 dévotion requise fait pour les jours des fêtes solennelles  
 fait mesme pour les fêtes simples, promettant qu'il  
 n'y a nulle différence des ornemens des fêtes de pasque  
 avec le roussain avec ceux des jours ordinaires se  
 devant toujours de la même chose et devant d'autre  
 que pour les morts. Il y a un Chapelle devant d'autre  
 et que dans les occasions il faut que se serve d'une  
 Chapelle d'argent et devant d'autre d'argent, que cette  
 Chapelle mesme doit de se servir que d'une mesme

Estofe fil de Laine, quil manque mesme des ornemens de  
Colliers de la Chapelle, que le linge est usé ny ayant plus  
d'auant deus ny puistu se seruir quil ny a que deux Chaudiers  
et qu'on n'y a plus de pain pour les Religieux du saint sacrement  
ou il est requis suivant nos ordonnances au moys de  
Cecogry, quil ny a quey Calice lequel venant a se gater on  
ne pourroit pas célébrer la sainte messe et que le vici-  
saint suivant les Fabricques le saint sacrement d'auant  
d'estre mis dans ce Calice void il n'y rest plus au p-  
vicain pour les fonctions necessaires les jours quil ny a  
point de messe quand on porte le saint sacrement, que  
les livres necessaires a la paroisse manquent, quil ny a  
point de pavillos pour couvrir le tabernacle, et q. manque  
plusieurs autres ornemens, et partant il nous requierons  
en nos humbles quil nous plaise de par vouloir ordonner  
les ornemens necessaires sans lesquels le service divin ne  
peut pas estre célébré avec la decence requise et au-

Langier

Comme aussi nous a esté representé par led. vicain  
que dans la prison Chastelle il ny a point de porte  
qui serue de la Chambre de la prison ny point de  
Chambre pour les Clercs et vicins quil est souuent fois  
requis l'economus du Chapitre de faire mettre une porte  
avec une serrure pour seruir led. Chambre et de  
fere couvrir une porte pour les Clercs nous a nos humbles  
requis quil nous plaise ordonner, que les economus fera  
seruir avec une bonne porte et a led. led. Chambre



pour servir aux grandes solennités, comme les fêtes de  
pasques, Noël, L'Ascension, La Pentecôte, et grandes fêtes  
de La croix, plus une chape et une chasuble blanche  
violée de Camilot, stole et manipule ornée, deux passema-  
re de soie couventable, une chasuble de Camilot ornée de  
passemaire de soie couventable, stole et manipule de moine  
et attraverse que les bords Couverts et Couverts se font faire  
de serge par prest. de s. offal de laine de La chape et de  
deux autres noir ordonné par nosse devenues  
substant de visite, nous chargerons les de nous de  
faire faire La chape et deux autres <sup>de soie</sup> noir ornée  
deux passemaire Camilot facon ornée, deux passemaire  
de soie couventable, plus il sera fait une Couronne de  
et une noire Camilot ornée de deux passemaire de soie  
couventable, plus cinq <sup>de soie</sup> Camilot de cinq couleurs de  
L'eglise de blanc et rouge, violet, et violet et violet  
noir de Camilot facon ornée de deux passemaire de soie  
couventable, plus six pavilloz de Camilot violet pour  
couvrir le tabernacle au saint Sacrament de Carême orne  
deux passemaire de soie de soie couventable, six  
parmant de soie de moine et soie pour les franges,  
six voiles de gros taffetas blanc pour couvrir le calice  
plus il sera fait six paten d'argent d'or  
Le d'or et la coupe du calice sera doré, et le d'or de  
La paten aussi, le libaire comme trop petit pour  
avoir six croix de cuivre sera fait et agrandi d'or  
Le d'or et la coupe sera doré, La petite boîte d'argent  
à porter le saint viatique aux bandes de La Chapelle

sera doré et doré aussi bien que le croissant du  
 soleil qui tient la sainte hostie, Il acceptera une tapisserie  
 de gros tapis blanc pour servir aux processions du saint  
 sacrement, Il pourvoira d'une lanternne pour servir  
 quand on le portera aux malades, et d'une croix de bois  
 pour servir, <sup>au service</sup> à l'usage des malades et moribonds, Il  
 acceptera six ou sept pour couvrir les hosties, six petit  
 bassins d'argent pour mettre sous les burettes à la messe de  
 sainte eucharistie dans la piscine, plus deux bassins  
 d'argent ou de bois bien polis pour laver les corporaux  
 sales purificateurs et qui ne serviront qu'à cela, Il  
 pourvoira de six parois d'un petit vase d'argent avec  
 six hosties pour servir au prêtre pendant les messes  
 au autel que de commander la messe, La pierre sacrée  
 du maître autel sera entourée et recouverte dans l'autel  
 autre, lequel comme nous ont les deux d'argent  
 pay, et Il pourvoira d'un tapis pour couvrir les naves  
 de l'autel et les garder de l'ordure, Il pourvoira  
 de six parois d'un autel d'argent, et graduel, d'un psautier  
 d'argent et d'un processional, Il sera fourni de six  
 pour servir les dimanches à chanter ou psalmodies  
 d'argent, Il sera fourni de six chandeliers pour servir  
 le siège pastoral, au dessus de l'autel ou tout sur  
 sainte table on y mettra l'inscription, Sanctum Christum  
 et l'autel sera garni de tapis par ordres et mis du  
 côté de l'évangile, Il sera pourvu de six processions l'une  
 pour servir pour servir à la messe à l'élévation, et pour

plus grande pour servir quand on port le saint sacrement  
aux malades, Lesquels on ne peut se dispenser de  
faire, et par fait, par l'économie du Chapitre de notre  
Église Cathédrale la moitié dans six mois, et l'autre moitié  
dans six autres à compter de la fondation, supportant et  
soutenant même autant qu'il est à notre pouvoir avec  
l'aide de Dieu la main à l'œuvre de notre propre  
sentiment; Et de même fait ayant aussi égard à la  
difficulté à nous fait par lesd. vicaires nous ordonnons  
que lesd. économie du Chapitre pourvoira d'un port avec  
une bonne fermeture à la Chambre ou l'œuvre de la même  
de sorte qu'elle se puisse bien fermer, et le d'au six mois  
et pour ce qui est de la Chambre pour son chef de l'Église  
vicaires dit lui être absolument nécessaire ordonnons qu'il  
pourvoira sa demande pour raison de son présent de nous  
nous renvoie les parties, Publiée à la Cour  
Don de même Claustrale de dix huitième nombre  
de l'année mille six cent soixante dix sept

M. E. de Ville

publié la teneur par moi Evêq. fond. à nous  
par certains articles de l'Église de l'économie du  
Chapitre qui n'avez dit et à la Saladoire et  
français gerbido, l'œuvre qui ont dit quinze  
advertissons leur l'œuvre fait à la Cour dans la  
maison Claustrale de dix huitième nombre  
septième sept  
Augustin de Ville  
Augustin de Ville

Visite du lieu de saint Laurent

Messieurs Louis de Thomassin par la grace  
 de Dieu et du saint siege a plique, mesme et signeur de  
 veue, Conseiller du Roy et pour les Coustumes de Savoie  
 faisons que le Jour que dieu quiot un nombre  
 presant en un tel lieu leur seigneur fut approuve  
 Or nous avons nosse visite de la paroisse du lieu de  
 La Saude nous seigneur partis du lieu les jour  
 die quiot un nombre sur les vuz seigneur de matif  
 pour aller au lieu de st. Laurent faire aussi nosse  
 visite de la paroisse dudit lieu y donna le sacrement  
 de confirmation et pourvois aux autres besoins de  
 necessitez de lad. paroisse et arrivés au lieu  
 sur les deux heures apres midy nous aurions eu a  
 nosse demeure mess. Jean Calvelli prieur, mess.  
 Etienne Adrien son secondaire et autres seigneurs du  
 lieu qui nous auroit conduit dans la maison  
 Claustrale pour le lieu de nosse seigneur, et seigneur  
 de nosse annosion et d'autres de nosse seigneur  
 et l'apport d'iceux il broient venue dans l'adit  
 maison Claustrale Les seigneur Coustume accompagné de  
 plus apparu de lieu seigneur apres nous avoir  
 salués et fait la benediction nous lui aurions dit  
 s'ils avoient quelque plainte a nous faire et nous le  
 dieu et declare affis de pourvois, de quoi il nous en  
 avoit nosse humble. Or nous et seigneur qui  
 n'avoient aucune plainte a nous faire et nous  
 satisfaits de leur prieur et de son secondaire

Le lendemain dieu nous fit une double grâce de nous  
sur les saints lieux de nativité nous fievoy als dans  
la paroisse d'au lieu d'Arrethre de nostre host et  
Caucailz et Compagnie de nostre jeunesse et  
et autres de nostre suite, et arrivés au devant de  
porte de la paroisse nous y arrivés vovus les  
J. priens de nostre de son habit sacerdotal et la  
les nres robes de l'ure d'Arrethre et de son  
accompagnement et fut baillé couplet et d'une grande  
multitude de peuple qui estoit assés dans la  
paroisse et les J. priens nous auront donné la  
Croix a baiser, et honneur et respect la procession de  
~~la~~ de la d'Arrethre, et après ayant fait un  
sacerdote et pontife de nostre de nostre de nostre  
dans la paroisse et arrivés au maître autel d'Arrethre,  
après avoir salué le Roy saint Sacrement, et la  
saint nostre priens et orais, arrivés l'Arrethre la  
sainte messe, et de suite visité le Roy saint  
Sacrement, que nous avons redonné respect dans le  
Tabernacle et dans les Calices d'argent donné  
la benediction au peuple, et le fait nous arrivés  
de son d'Arrethre de son habit pontifical et donné  
le Sacrement de Confirmation fait aux Garçons  
quatre filles que nous avons trouvés capables de  
le pouvoir dignement. Arrivés visité et de suite  
pour baptismaux fait l'absolus, qu'ils pour leur  
monks et visité les J. priens, et les Capucins de

noyées dans du saint Esprit &

Et le mesme jour dix nouvelles couronnes sur l'heure de  
 deux heures midi nous levions d'abordant  
 transports dans la chapelle et visité les ornerons  
 Linges multiples et argentées de quelle est qu'on cousture  
 pres de ces liboires d'argent dont la coupe est dorée  
 par le bord avec ses petit pavillois et d'auant blanc  
 avec bord d'or et d'or et argent, un soliel d'argent  
 et cousture d'or et d'or avec ses croissant de mesme  
 matière et deux cristalle fig, deux calices un tout  
 d'argent laque a le pied de cuivre doré et la coupe  
 d'argent avec deux patains d'argent, un crozier  
 aussi d'argent, deux croix une de bois peint qui est la  
 grande, et une petite de bois, et un crucifix pour laque  
 quatre chandeliers de bois et deux de bois argenté,  
 six nappes pour laque et deux autres pour servir a  
 la communion des Laïques, quatre autres avec deux  
 anneaux et couronnes, scavois deux longues et deux  
 courts, trois chapelets rouges scavois une d'auant  
 rouge a grandes fleurs une d'une petite dentelle doré  
 un de taffetas rouge, et laque et cousture de laque  
 avec deux manigules estoles et voiles, un de d'auant blanc  
 a grandes fleurs orné d'un grand passamais or et  
 argent bord d'une dentelle de mesme matière et  
 ses voiles de mesme façon fait par la cousture de  
 Luminaire de Corpus domini, un autre de taffetas blanc  
 un troisiesme de mode blanc et rouge, un quatreiesme  
 de brocard de soye orné d'une dentelle or et argent

vingt cinq livres de jaunes blanc et rouge avec une  
dusette de rouge ajoutée pour leurs voiles de draps  
appartient a la confrerie du St. Joseph, vingt six, vingt  
autres voiles de jaunes et rouge, et vingt autres de jaunes et  
bleu pour avec leurs estols et manipules et voiles, et vingt  
autres de Catolouffe blanc et rouge estols et manipules  
faisant et tout pour les tables, une cepe de  
satin fleurie dont de fleurs et blanc et les fleurs rouges  
avec une dusette de et argent, et une estole de  
rouge estols pour avec cepe noire et jaunes  
avec une estole de rouge estols, sept et quatre  
d'autre vingt rouge et jaunes et blanc, vingt six et  
a une image de nostre Dame de paine, et de jaunes  
faint, deux paines a fleurs et de l'epitaphie de morture  
d'ore et paine, deux missels et vingt six cepe de  
de noir pour les missels de mort et de l'habituel, deux  
voiles de pulpitte et d'indienne et laine et ligature  
a fleurs, deux pavillons pour les tabernacles et de  
ligature et laine et gaze avec des petites balais pour  
une cepe de tafetas vert de mer, vingt six cepe de  
puroles de laine et de jaunes et de rouge matiere qui  
est dans les foy baptismaux, vingt six petites pulpitte plaines  
et deux cristins pour soustraire le missel a l'autel  
une cloche dont on se sert quand on porte le saint  
sacrament aux malades, et une plus petite pourlevation  
une bois de bois pour tenir les hosties estables, une  
de fer blanc pour tenir les coupes, vingt six petites pour  
Coupes des petites hosties, et vingt moules pour faire le pain a  
chaque, huit coupes, et dix huit purificateurs, vingt

Je fusais de l'ho. avec ses d'au. et Cuillide de mesme  
 une Lampe et ses Lampadins a deux branches. Et

Et le lendemain vingt deux d'au. de nous  
 nous fusmes de la Compagnie de nosseur de mesmes et  
 son Couplet de nous de la Visite de l'hopital du  
 lieu, et le fait de nous de la Visite de la  
 Chapelle de sainte Anne.

Nous Evêque faisant droit au procès  
 verbal de la Visite des ornemens de la Paroisse,  
 et de l'estat d'icelle, Nous n'avons rien a  
 ordonner concernant le S<sup>r</sup> Prieur, comme ayant  
 tres punctuellement executé nostre précédente  
 sentence de Visite, et ayant trouvé d'ailleurs la  
 Paroisse en si bon estat, pour ce qui le touche, que  
 nous n'aurions qu'a souhaiter, que les autres  
 de nostre Diocèse fussent dans le mesme ordre,  
 et pourvoyans en ce qui regarde les Confreries,  
 ordonnons que les Marquilliers d'icelles rendront  
 leur Compte annuellement pardevant led. S<sup>r</sup>  
 Prieur, et autres de coutume, et voulans corriger  
 l'abus, qui se pratique parmi lesdits Marquilliers  
 de presser la Cire des Confreres, sans avoir le soin

de l'en faire payer, nous envoie nous au d'icy Marquille  
de retirer ledit payemens dans trois mois, a peine  
d'en repondre en leur propre, espriné nom, leur  
defendants a l'avenir de bailler la Cive de ladise  
Conferie sans argent, ou gage. <sup>est le Reueur de l'hozial eduff Moni</sup>  
<sup>me</sup>  
Le vingt nombre de l'anne mille six cent  
soixante dix sept

MM E. De Ville

Publicé la jrdite sentence par moy secretaire soubsigné  
messire Jean Albanelly prieur dud. St. Laurent qui n'a rien dit  
es a Jean Talon Consul dud lieu, qui n'a aussi rien dit ne s'achant  
ceux. a St. Laurent le vingt deuxieme Nord. m. Cix cens sept  
sept

Albanelly n.

Visite de l'Eglise Cathédrale  
de Reims

Passé Louis & Thomassin  
 par la Grâce de Dieu & du saint Siège  
 apliqués Jursque & Prigoues de cette ville &  
 venue courtoise du Roy & les Comptes  
 Scavois faisons, quoyant vouloir de faire  
 nostre visite Générale dans toutes les paroisnes  
 & lieux de nostre diocèse aussi bien que  
 dans nostre Eglise Cathédrale de Reims, Et  
 affis que le pape & le pape adoubé nous  
 en avons donné par mandement le Cinqiesme  
 aoust d'ancien & nous devant mit six cens  
 septante huit, lequel nous aurions fait  
 publier tant dans ladite Eglise Cathédrale  
 qu'aux paroisnes du diocèse & aux Eglises  
 Communiqués au p. savant & economes du  
 Chapitre de nostre part par un mandement &  
 une forme avec ordre de le faire publier,  
 Et ce fait attendu les braves Chalours  
 nous aurions voulu commander nosdits  
 visites par les lieux de la montagne & la

suivre par nostre Eglise Cathedrale, et se verraient nous  
avoir partis du lieu pour faire la Communion  
et la visite par de lieu de Biscauduy duquel lieu  
nous sommes signés spirituelle et honore et  
après nous y est restés quelques jours nous y  
avoir fait nostre visite de la paroisse dudit lieu  
Le quinziesme du mois d'août d'ouies jours et  
feste de l'Assomption de la vierge sainte et  
jollo acquies nous l'aurons aussi fait d'au  
tours les autres paroisses des lieux de nosseigne  
diocèse dont la dernière fust celle de lieu de St  
Laurons que nous aurons acquies le vingt  
septiesme novembre d'ouies, et avant que de  
partir dudit lieu pour venir aux lieux de  
Communion, etc. de nosseigne Eglise Cathedrale  
et sur la notice que nostre promoteur eust  
que le sieur sacristain de ce lieu se devoit  
et ne vouloit point faire avec nous les accords a  
nosseigne d'ouies ainsi qu'il se fust obligé  
par droit et de tout contentement, <sup>et g'avoit</sup> ~~il y~~  
faict le mesme refus d'au v'z autres occasions  
Nous aurons fait ordonnance au bas de  
Comparons a nous jure par nosseigne promoteur  
d'office dudit lieu de saint Laurons le vingt  
quiesme dudit mois de ~~septembre~~ portant ordre

aux messes. S'agissant de Villeneuve sacristain  
 et economus du Chapitre de faire souer les  
 cloes a nostre arrivon aux veues pour  
 & commandes nostre visite a la maniere  
 accoutumee a priori & las de Couventualitz  
 de suppression yso faite pour quatre mois -  
 laquelle ordonnance fust signiffiee aux  
 economus le vingt deux, deux mois par mess.  
 certainz olliviers diavres qui luy avroit  
 declare par soy luyloit comme nous deuiroy  
 arriver une veue les jours vingt deux  
 novembre sur les quatre heures apres  
 midi affis qu'il nuy pretendoit cause  
 d'ignorance, & neantmoins les economus  
 a nostre arrivon aux veues qui fust les  
 jour et heures de quatre heures midi pour  
 & commandes nostre visite, n'auoit daigné  
 de faire souer la cloes souer des cloes  
 ni moins daigné de nous veue d'ordonne  
 a la maniere accoutumee, au Couventualitz  
 Il se devoit promouvoir par soy pour messes  
 et subsistance par la ville et deffendre  
 au Campainis de souer, au grand murmure  
 et scandale de tout le public, & l'estance  
 arrivon d'auer nostre palais Episcopal, nous



nous leviour transportés dans La Eglise  
Cathédrale & Compagnie de nostre vicairé général  
et greffier; et de par de La doctrine (certificat)  
de La maison de l'Université d'Orléans, et nous  
en vint ce qui presche curé de La Eglise au nom  
curiour adonné de nos saint sacrement de l'autel  
et après avoir reçu nos prières et oraisons  
nous nous leviour abstinés dans nostre palais  
episcopal de La Compagnie que deffeur jour  
il soit comparé a nous avec une messe  
de par l'airon presche l'office de La Eglise et  
promotus d'office qui nous auroit fait  
plainte verbale de ce que depuis quinze jours  
nous La Lampe de sainte Trilique ne  
bruloit point au grand scandale de public et  
beaucoup d'autres plaintes quil nous représenteroit  
par écrit et a tout il nous requeroit de pourvoir

Le Lundi vingt troisième du mois  
de novembre point d'abondant comparé par  
nous jusqu'à nos messes l'airon promotus  
qui nous auroit dit et représenté comme  
La sacristie est de pourvoir d'abondance pour  
Le service divin, ceux qui y sont estant assés

ou jussuqu'au Commu aussi de linge, quil  
 ni a pas de Chaire pour La musique car  
 deux tels officiers qui scauent deux parties  
 ne pourroient pas La sustenir et bien souuent  
 s'ils refusent de Chaire comme ni estant pas  
 obligés Les suprieur de Chœur font Agrouer  
 Le Chœur ne daignant pas de pourvoir a des  
 Chaires tant plus pitoyable de tendre une  
 si pauvre musique qui fait murmurer tout  
 Le peuple et qui est un grand scandale, led  
 Chœur ne daigne voir plus pourvoir a un  
 organiste pour jouer Les orgues comme il y est  
 obligé, il les laisse batre et ne daigne mesme  
 se faire reparer La finisse qui est Coupe Les  
 orgues par laquelle quand il pleust il y vaud  
 Lien; quil y a La plus grande et plus belle  
 Place d'Armes quil ne daigne se faire refaire  
 La Chambre du Campainier Inhabitable, et de service  
 divin fait avec peu de diligence ainsi quil  
 nous fera voir et détail par nos Comptes  
 quil nous présentera séparé et a tout le que  
 d'assure Les promotions nous ref. di pourvoir

et Le due mois de novembre nous  
 quorsque de Compaignie de nostre vie d'inal amonies  
 s'end. nous nous serons transportés dans nostre d'it

Eglise Cathédrale pour et aux fêtes de visites les  
onzième primum pour la province d'uni ou  
anniversaire appar auoir adord le nos saint sacrements  
de l'autel nous hviour l'utres d'auit la sacristie  
de la eglise et visite des communis pape nos supior  
sacromis subgacoume et a nous presentis par auoffe  
Orutisme Hongtays prothe sous sacristais Lesquels  
auoue nouue consistre aux suiuaute for de p'rouine  
Lieu de pour Casuble satin fleuris foudre blanc de  
fleurs Hongtays et robes garnis d'uy passamay or et  
argent avec for estole et manipule avec boue  
deux autres Ch'rubler et Camilot blanc avec for  
estole et manipule garnis d'uy passamay de  
soye rouge et blanc usées, deux Ch'rubler de  
d'auit blanc estole et manipule garnis d'uy  
passamay d'argent usées, quatre autres de  
Camilot noir estole et manipule garnis d'uy  
passamay de soye noir et blanc d'uy usées, une  
autre vitour noir a fleurs estole et manipule  
usées, autre de vitour noir plain avec d'uy passamay  
de soye noir et blanc d'uy usées

### Ch'rubler Honges

Un Casuble de Taffetas Honges usées estole et  
manipule garnis d'uy passamay de soye Honges et  
blanc, deux autres Ch'rubler et Camilot oude  
Honges garnis d'uy passamay de soye rouge et  
blanc usées, autre de d'auit Honges a fleur

estole et manipule garnie d'uy passemay  
d'argent

Chisubles violettes

D'uy Chisubles de Camlot onde violettes fleuris  
estole et manipule garnies d'uy passemay de soye  
rouge et blanc usé, d'uy de damas violet  
garnies d'uy passemay de soye blanc et rouge  
estole et manipule d'uy usé

Chisubles jaunes

D'uy Chisubles de damas vert ou garnies  
d'uy passemay dor et laiton d'uy passemay de  
soye rouge et vert estole et manipule d'uy  
usé, d'uy autre de Camlot vert onde garnies  
d'uy passemay de soye blanc et vert estole et  
manipule plus que d'uy usé

Devant d'auels

uy devant d'auel de satin rouge garni d'uy  
frange de soye et d'uy passemay d'argent, uy  
autre de damas craniois garni d'uy passemay  
et frange or et soye, uy de Camlot vert  
onde garni d'uy passemay et frange de soye  
blanc et rouge usé, autre de Camlot blanc  
garni d'uy passemay de soye blanc et rouge usé  
autre de damas blanc garni d'uy passemay dor  
usé, et attendre l'œuvre tarder nous nous treuons

visite dans notre palais episcopal

Et advenant de  
et continuant de nosre visite nous nous revinmes  
d'abondant transportez de compagnie que d'effray  
dans nosre eglise cathedrale pour continuer  
La visite des ornemens d'aultre ou arrivés appren  
avoir adoré le tres saint sacrement. nous revinmes  
eulx dans La sacristie de La eglise et de puis  
dunt sont economes nous aurions visites Les  
Chapelles servant au service divin, que ledit  
mess. voyez sont sacristain nous auront presentes  
Et premierement une Chapelle de damas violet garnie  
dun passamay dor concistant de six Chapelle  
et deux dalmatiques sauve devant d'aultre vese  
autres Chapelle de damas blanc concistant de  
deux dalmatiques une Chapelle et devant d'aultre  
tout fort vese, et six Chapelle de brocar  
or et argent avec six voiles de brodois dor,  
une Chapelle de camolet vert avec concistant de  
deux dalmatiques et de Chapelle garnie dun  
passamay de soye blanc et rouge vese, autres  
Chapelle de damas rouge garnie dun passamay  
et rouge de soye et or, autres de camolet blanc  
garnie dun passamay de soye blanc et rouge vese  
une Chapelle de couleur violet, avec six offiers

une autre broderie verte, autre de Camélot Rouge  
 garnie d'un passe-may de soie et or rouge et blanc usée,  
 et une de Camélot noir garnie d'un passe-may de soie  
 blanc et noir fort usée, une autre Châpelle de  
 Damas noir garnie d'un passe-may blanc et noir  
 soie

Chapeaux

Une Chape de Damas noir garnie d'un passe-may  
 et frange de soie blanc et noir, autre de satin  
 noir garnie d'un passe-may et frange de soie blanc  
 et noir, une autre de Camélot noir garnie d'un  
 passe-may et soie noir et blanc et se devant d'autre  
 de même stoffe fort usée, autre Chape de Damas  
 Rouge garnie d'un passe-may et frange de soie aussi  
 fort usée, autre de Damas violet garnie d'un  
 passe-may et frange dor usée, deux autres Chape de  
 Camélot blanc garnies d'un passe-may de soie Rouge  
 et blanc fort usées, autre de Damas blanc  
 garnie d'une frange or et argent usée, autre de  
 Damas vert garnie d'un passe-may de soie vert et  
 Rouge Vert usée, une de satin blanc fleurie  
 garnie d'une frange de soie rouge et passe-may  
 dor, autre de petit Damas Rouge garnie d'un  
 passe-may de soie p. bleue et rouge usée, une  
 autre de Damas Rouge garnie d'une frange et  
 passe-may dor usée, autre Chape de Damas Rouge  
 garnie d'un grand passe-may or et argent autre de  
 Damas blanc garnie d'un passe-may et frange de soie